

Procès verbal du conseil municipal du 06/05/2026

Le conseil municipal s'est réuni le 06/05/2026 à 18h30 sous la présidence de M. Rémi Diaz, Maire.

Etaient présents : Rémi Diaz, Corine Gerard, Dider Sicard, Caroline Beaujard, Sébastien Estieu, Saine Perez, Cécile Coloma, Azize Henni, Jean-Pierre Audouin, Sylvain Herbreteau, Anne-Laure Odoyer, Cyril Lacorne, Pascal Moineau, François Talayssat, Vincent Costes

Etaient excusés : Sophia Bouchti ayant donné procuration à François Talayssat
Aude Messonnier ayant donné procuration à Cyril Lacorine
Emma Martinez ayant donné procuration à Sébastien Estieu
Corine Gerard ayant donné procuration à Sabine Perez

L'ordre du jour était le suivant :

- 1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15/04/2026
- 2- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 22/04/2026
- 3- Attribution d'une subvention à l'association du Comité des fêtes
- 4- Attribution d'une subvention à l'association de la coopérative de l'école élémentaire
- 5- Attribution d'une subvention à l'association du Foyer Rural de Saint Anatoly
- 6- Attribution d'une subvention à l'association Lauragais FC
- 7- Attribution d'une subvention à l'association de la coopérative de l'école maternelle
- 8- Attribution d'une subvention à l'association La Soledra
- 9- Attribution d'une subvention à l'association Lanta Bulles
- 10- Attribution d'une subvention à l'association Société de chasse
- 11- Attribution d'une subvention à l'association APE
- 12- Attribution d'une subvention à l'association Club du 3ème âge
- 13- Attribution d'une subvention à l'association La boule lantanaise
- 14- Attribution d'une subvention à l'association FNACA
- 15- Attribution d'une subvention à l'association Pompiers de Caraman
- 16- Attribution d'une subvention à l'association Tennis club cocagne
- 17- Attribution d'une subvention à l'association Bivouac à Lanta
- 18- Attribution d'une subvention à l'association Jardins partagés
- 19- Attribution d'une subvention à l'association Ludoragais
- 20- Attribution d'une subvention à l'association les entrepreneurs lantanais
- 21- Attribution d'une subvention à l'association Banlieue Est
- 22- Attribution d'une subvention à l'AS du collège Saint Pierre de Lages
- 23- Attribution d'une subvention à l'Athlétic Club Lauragais
- 24- Désignation des représentants de la commune à la CLECT
- 25- Contrat de prestation de services
- 26- Tirage a sort des jurés d'assise

1- Approbation du procès-verbal du 15/04/2026 :

Monsieur le Maire rappelle que le procès-verbal a été mis en ligne et qu'il était également disponible en mairie. Il précise n'avoir reçu aucune remarque ou demande de modification et propose donc son approbation.

Remarque de M. Costes :

M. Costes demande pour quelle raison le procès-verbal est diffusé avant son approbation.

Réponse de M. Diaz :

M. Diaz indique que le procès-verbal est mis en ligne sous huit jours, car des personnes s'étaient plaintes du délai trop important de publication par le passé. Il précise que cette pratique est en place depuis sa prise de fonction fin 2022 et qu'elle n'a jamais posé de difficulté. Il indique également que cela permet une meilleure information des administrés qui souhaitent suivre l'actualité des conseils municipaux.

Remarque de Mme Abdalla :

Mme Abdalla précise que cette organisation permet simplement de gagner du temps. Les remarques et demandes de modification peuvent quand même être transmises et intégrées au procès-verbal publié jusqu'au vote d'approbation en conseil municipal.

Remarque de M. Costes :

M. Costes indique que cette façon de procéder ne correspond pas à sa manière de faire. Il estime que des erreurs peuvent se glisser dans les procès-verbaux

Question de Mme Abdalla :

Mme Abdalla demande si cela est le cas pour les procès-verbaux des 15 et 22 avril.

Réponse de M. Costes :

M. Costes répond qu'il ne les a pas lus et qu'il découvre ce fonctionnement.

Réponse de M. Diaz :

M. Diaz rappelle que ceci est indiqué sur les procès-verbaux depuis 2022 et lui dit qu'il trouve dommage qu'il se soit lancé dans une campagne municipale sans même avoir lu un seul PV du conseil municipal.

Proposition de M. Diaz :

M. Diaz propose pour l'avenir d'apposer une mention en tête du document publié, mais de conserver ce fonctionnement pour une bonne information des administrés.

Le procès-verbal est mis au vote et approuvé par 18 voix pour et 1 abstention.

2- Approbation du procès-verbal du 22/04/2026

Le procès-verbal du 22/04/2026 est mis au vote et est approuvé par 18 voix pour et 1 abstention.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Monsieur Estieu, adjoint délégué à la vie associative. En préambule, Monsieur Estieu informe l'assemblée qu'il a démissionné de ses fonctions de président de l'Association des Entrepreneurs Lantanais. Il précise par ailleurs que l'ensemble des demandes formulées par les associations a été examiné lors d'une réunion de travail préalable et que la présente délibération a uniquement pour objet d'acter les montants sur lesquels les élus se sont déjà accordés.

- 3- **Attribution d'une subvention à l'association du Comité des fêtes** : Il est proposé d'attribuer la somme de 7500 euros. Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.
- 4- **Attribution d'une subvention à l'association de la coopérative de l'école élémentaire** : Il est proposé d'attribuer la somme de 3800 euros. Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.
- 5- **Attribution d'une subvention à l'association du Foyer Rural de Saint Anatoly** : Il est proposé d'attribuer la somme de 2400 euros. Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.
- 6- **Attribution d'une subvention à l'association Lauragais FC** : Il est proposé d'attribuer la somme de 2300 euros. Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.
- 7- **Attribution d'une subvention à l'association de la coopérative de l'école maternelle** : Il est proposé d'attribuer la somme de 1620 euros. Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.
- 8- **Attribution d'une subvention à l'association La Soledra** : Il est proposé d'attribuer la somme de 1700 euros. Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.
- 9- **Attribution d'une subvention à l'association Lanta Bulles** : Il est proposé d'attribuer la somme de 1200 euros. Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.
- 10- **Attribution d'une subvention à l'association Société de chasse** : Monsieur Sicard est invité à sortir de la salle. Il est proposé d'attribuer la somme de 400 euros. Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.
- 11- **Attribution d'une subvention à l'association APE** : Il est proposé d'attribuer la somme de 450 euros. Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.
- 12- **Attribution d'une subvention à l'association Club du 3ème âge** : M Estieu fait savoir aux élus que cette association a renoncé à la perception d'une subvention.
- 13- **Attribution d'une subvention à l'association La boule lantanais** : Il est proposé d'attribuer la somme de 900 euros. Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.
- 14- **Attribution d'une subvention à l'association FNACA** : Il est proposé d'attribuer la somme de 250 euros. Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.

- 15- Attribution d'une subvention à l'association Pompiers de Caraman :** Il est proposé d'attribuer la somme de 230 euros. Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.
- 16- Attribution d'une subvention à l'association Tennis club cocagne :** Il est proposé d'attribuer la somme de 1000 euros. Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.
- 17- Attribution d'une subvention à l'association Bivouac à Lanta :** Il est proposé d'attribuer la somme de 500 euros. Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.
- 18- Attribution d'une subvention à l'association Jardins partagés :** Il est proposé d'attribuer la somme de 200 euros. Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.
- 19- Attribution d'une subvention à l'association Ludoragais :** Il est proposé d'attribuer la somme de 700 euros. Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.
- 20- Attribution d'une subvention à l'association les entrepreneurs lantanais :** Il est proposé d'attribuer la somme de 400 euros. Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.
- 21- Attribution d'une subvention à l'association Banlieue Est :** Il est proposé d'attribuer la somme de 600 euros. Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.
- 22- Attribution d'une subvention à l'AS du collège Saint Pierre de Lages :** Il est proposé d'attribuer la somme de 150 euros. Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.
- 23- Attribution d'une subvention à l'Athlétique Club Lauragais :** Il est proposé d'attribuer la somme de 300 euros. Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.
- 24- Attribution d'une subvention à l'association Bozendo :** Il est proposé d'attribuer la somme de 200 euros. Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.

25- Désignation représentants CLECT :

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) est créée entre la communauté de communes et ses communes membres afin d'évaluer les transferts de charges liées aux compétences. Cette commission a été créée par délibération du conseil communautaire en date du 23 avril 2026, qui en a fixé la composition comme suit :

- la commission comprend 58 membres titulaires et 58 membres suppléants, soit un représentant titulaire et un représentant suppléant par commune membre ;
- le conseil municipal de chaque commune membre procède en son sein à l'élection, au scrutin uninominal majoritaire à un tour, d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein de la CLECT, conformément à cette répartition.

Il est proposé au conseil municipal de désigner Monsieur Jean-Pierre Audouin comme délégué titulaire et Monsieur Rémi Diaz comme délégué suppléant.

Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.

26- Contrat de prestation de services :

Monsieur le Maire rappelle que la question de l'ouverture au public des WC publics fait l'objet d'échanges au sein du conseil municipal depuis plusieurs mois. À ce jour, ils ne sont ouverts que le mercredi, à l'occasion du marché de plein vent, au bénéfice des commerçants. Leur ouverture plus large répond à un enjeu de santé publique et concerne notamment certains publics tels que les femmes enceintes, les parents accompagnés de jeunes enfants, les personnes âgées, les travailleurs itinérants ou encore les personnes atteintes de maladies chroniques. Faciliter leur accès et en garantir la propreté constitue ainsi un enjeu concret d'accessibilité et de santé publique. Toutefois, la commune ne disposait pas jusqu'à présent des moyens nécessaires pour assurer un entretien régulier et approfondi de ces équipements. Il est donc proposé de recourir à une entreprise spécialisée dans le nettoyage, la société BCI, déjà en charge de l'entretien du centre médical et proposant des conditions tarifaires adaptées.

Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.

27- Redevance d'occupation du domaine public :

Il s'agit d'approuver le versement du montant de la redevance d'occupation du domaine public qui est versée chaque année par Enedis à la commune et qui s'élève à 331 euros. Le versement de cette redevance est obligatoire en raison de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution publique d'électricité.

Cette proposition est mise au vote et est approuvée.

28- Jurés d'assises : tirage au sort avec rappel des conditions

Comme chaque année, la commune est appelée à procéder au tirage au sort des personnes appelées à figurer sur la liste préparatoire de la liste départementale annuelle des jurés d'assises. Le ratio applicable est désormais d'un juré pour 747 habitants, contre un pour 1 300 habitants les années précédentes. Il convient de tirer au sort un nombre de noms triple de celui des jurés à désigner, parmi les personnes âgées de plus de 23 ans inscrites sur la liste électorale (les électeurs nés à compter du 1er janvier 2004 devront être écartés). Il convient donc de procéder au tirage au sort de 9 personnes.

Le résultat du tirage au sort est le suivant :

- 1- Mme Ornella FERRET
- 2- M. Martin DELBREIL
- 3- M. Romain GUIOMAR
- 4- Mme Candy ESCASSUT
- 5- M. Max GINESTA
- 6- M. François LAURENT
- 7- Mme Emmanuelle MONATTE
- 8- M. Sébastien CANAL
- 9- M. Stéphanr ASALIT

The image shows a blue circular official stamp of the 'MAIRIE DE LANTA' in 'HAUTE-GARONNE'. The stamp features a central emblem with a crown and a shield. Overlaid on the stamp is a large, stylized handwritten signature in black ink.

